

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 081-200034031-20240404-04042024_35-DE

-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-

-:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:-

Séance du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

Présents : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Vanessa RABAUD, Marie Line BRUNET, Valérie VITHE, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Joël MARQUES, Yves LE POEC, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Alain SEVERAC, Sébastien PAULHE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Bruno BOUSQUET, Arnaud SIRGUE-BEC,

Absents excusés : Jean-Paul ALRAN, Thierry VIEULES, Patrick DAURELLE, Olivier JUMEZ,

Ont donné procuration : Jean-Paul ALRAN à Serge CAPGRAS, Patrick DAURELLE à Marie-José ESCANEZ, Olivier JUMEZ à Sandrine SANDRAL,

Monsieur Serge CAPGRAS a été désigné secrétaire de séance.

-:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:-

Membres en exercice : 29. Membres présents : 26. Nombre de votes : 29.

-Date de la convocation : 22/03/2024 - date d'affichage : 22/03/2024.

-:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:-

Délibération n° 2024/35

Objet: Participation au financement du Réseau des écoles rurales des monts d'Alban et du Réseau des écoles rurales du Villefrancois « Par monts et par vaux » pour l'année scolaire 2023-2024

Le Président rappelle que la CCMAV a été retenue comme le support administratif et financier des 2 Réseaux des écoles rurales existants sur le territoire et qu'elle conclut à ce titre une convention annuelle relative au fonctionnement de ces réseaux d'écoles.

Le Président précise que la convention relative au Réseau des écoles rurales des monts d'Alban est conclue entre le Conseil départemental du Tarn, la Direction des services départementaux de l'Education nationale, la CCMAV, les Communes d'Alban et de Teillet, et les syndicats intercommunaux de regroupement pédagogique de Trébas-Curvalle et Le Masnau-Massuguiès-Massals-Montfranc, et comprend l'engagement du Département, des Communes et SRPI à verser chacun sur le budget du Réseau géré par la CCMAV une dotation annuelle égale à 20 € par élève.

En revanche, la convention relative au Réseau des écoles rurales du Villefrancois « Par monts et par vaux » est conclue uniquement entre le Conseil départemental du Tarn, la Direction des services départementaux de l'Education nationale et la CCMAV, et comprend l'engagement du Département et de la CCMAV à verser chacun sur le budget du Réseau géré par la CCMAV une dotation annuelle égale à 20 € par élève ; la participation des Communes membres du Réseau des écoles rurales « Par monts et par vaux » étant déduite des attributions de compensation versées par la CCMAV auxdites Communes.

Le Conseil communautaire,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la CCMAV ;
- Ouï Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 081-200034031-20240404-04042024_35-DE

ACCEPTE d'apporter, pour l'année scolaire 2023-2024, une dotation annuelle à hauteur de 20€ par élève pour le fonctionnement du Réseau des écoles rurales du Villefranchois « Par monts et par vaux » et de solliciter une dotation du même montant auprès des Communes et SRPI membres du Réseau des écoles rurales des monts d'Alban pour le fonctionnement dudit Réseau,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions relatives au fonctionnement du Réseau des écoles rurales des monts d'Alban et du Réseau des écoles rurales du Villefranchois « Par monts et par vaux » qui seront proposées par le Département du Tarn pour l'année scolaire 2023-2024, ainsi que tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Secrétaire de séance
Serge CAPGRAS

Le Président
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefranchois.fr le 5 avril 2024.